

COMMUNE
OSTHEIM



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Le 20 mars 2026 à 18h30, le Conseil Municipal est réuni en séance d'installation à la mairie, après convocation en date du 16 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Nicolas KONRADT, Maire

Présents : Mr Nicolas KONRADT, Mme Laurence ENGEL, Mr Nicolas HAUSS, Mme Caroline JABOVISTE, Mr Christophe KETTERER, Mr Jean-Marc WILLIG, Mme Laura GONNACHON, Mr Thierry DINTZER, Mme Valérie GRAUER, Mr Serge DA MOTA, Mme Anne Laure CONUS, Mr Steve GUTHMANN, Mme Anne-Raphaëlle de RUFFRAY, Mr Julien TRIPP, Mme Peggy ZUCKER, Mr David HOUX, Mme Amandine FROEHLICH, Mr David RISCH

Excusés : Anne-Sophie SCHUWER

Procurations : Anne-Sophie SCHUWER à Peggy ZUCKER

Madame Amandine FROEHLICH est désignée en tant que secrétaire de séance.

5. VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants.
Vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} juillet 2022 ;

Vu les arrêtés municipaux du 20 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

Il est proposé aux Conseillers :

- de fixer la rémunération des Adjoints au Maire Mr Christophe KETTERER, Mme Laurence ENGEL, Mr Nicolas HAUSS, Mme Caroline JABOVISTE, au taux maximal de 21,38 % de l'indice brut 1027, soit à ce jour, un montant mensuel brut de 878,83 €.
- de verser cette indemnité mensuellement

Après examen et discussion, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les propositions.

Vote à main levée

Nombre de votants : 19	Dont présents : 18	Dont procuration : 1
Pour : 19	Abstentions : 0	Contre : 0

Suivent au registre les signatures
des membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
OSTHEIM, le 24 mars 2026



Le Maire,
Nicolas KONRADT

Le secrétaire de séance
Amandine FROEHLICH

Accusé de réception en préfecture
068-216802520-20260320-indemnites_elus-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2026